

**Séance du 21 juillet 2016**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Garantie d'emprunt à la SEM Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque - Renouvellement de la garantie suite à la renégociation du prêt.

Par délibération en date du 22 avril 2004, le conseil municipal a approuvé l'octroi de la garantie de la Ville à la SEM Golf du Makila pour un prêt de 1 650 000 € contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole en vue de l'acquisition du parcours de golf et de divers bâtiments.

Suite à une première renégociation de ce prêt, le renouvellement de cette garantie a été adopté par délibération du 16 février 2006.

La SEM a décidé de renégocier à nouveau ce prêt auprès du Crédit Agricole pour bénéficier de conditions plus avantageuses. Comme c'est la règle, il convient que la Ville accorde expressément le maintien de sa garantie suite à cette renégociation.

Les nouvelles caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 824 139,07 €
- Durée : 168 mois
- Taux : taux fixe de 1,90 %
- Montant des annuités : 13 échéances à 67 597,33 €  
1 échéance à 67 597,27 €

étant précisé que la caution de la Ville est limitée à 50 % du capital soit 412 069,54 €

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le maintien de la garantie de la Ville aux conditions précisées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.